

Chambord : et maintenant l'amendement Martin-Lalande !

Les sénateurs avaient voté un amendement favorable à la commune, dans le conflit qui l'oppose au Domaine. Le député Martin-Lalande veut le supprimer.

Le 26 octobre dernier, les sénateurs loir-et-chétiens Jeanny Lorgeoux, Jacqueline Gourault et leur collègue du Loiret Jean-Pierre Sueur avaient fait adopter au palais du Luxembourg, à la faveur de l'examen de la loi Alur - qui traite de l'urbanisme et des rapports entre domaine public et domaine privé - un amendement « spécial Chambord ». Ce texte (lire ci-contre), avait pour objet de régler par la loi le conflit qui n'en finit pas d'opposer la commune de Chambord, les commerçants et l'Établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) qui gère cette propriété de l'État.

À l'époque, le député de la circonscription Patrice Martin-La-

lande n'avait pas caché son scepticisme face à cette initiative. Et il vient, à son tour, de déposer avec d'autres députés (*) - dont quelques fines gâchettes qui connaissent les lieux pour y avoir chassé le sanglier - un amendement qui sera soumis au vote de l'Assemblée nationale en janvier, avec le reste de la loi Alur, et dont l'unique objectif est de supprimer la disposition adoptée par les sénateurs.

L'avis du Conseil d'État

Pour PML, la copie rendue par les sénateurs est « contre-productive et dangereuse, car elle n'apporte pas de réponse et risque de retarder la solution qui se dessine pour indemniser des commerçants qui avaient l'impression de disposer d'un bail alors que ce n'était pas le cas. Si cet amendement est maintenu, on conservera une situation de blocage. »

Pour le parlementaire solognot, qui siège au conseil d'orientation du Domaine de Chambord, les choses sont claires et nettes : l'intégralité du parc de Chambord fait partie du domaine public, comme l'a signifié le Conseil d'État en 2012. Un avis qu'il mentionne d'ailleurs dans son propre amendement, que le gou-



Le conflit entre l'établissement public qui gère le Domaine de Chambord et la commune connaît un nouveau rebondissement.

(Photos archives NR)

vernement devrait reprendre à son compte, prévoit-il.

Selon Martin-Lalande, « l'intérêt supérieur de la France » doit primer. Il n'hésite donc pas à poser une question de fond : est-il possible de conserver une commune de plein exercice dans le cadre particulier de Chambord ? De quoi alimenter un débat passionné et loin d'être clos.

Christophe Gendry

(*) Outre PML, l'amendement a été déposé par les députés Baroin, Briand, Bussereau, Dassault, Douillet, Jacob, Mme de La Raudière, Le Fur, Lelouche, Meunier et Sauvadet.

repères

Pour mémoire, le texte additionnel voté par le Sénat à l'initiative de Jacqueline Gourault et Jeanny Lorgeoux était le suivant : « Font partie du domaine privé de l'État les biens lui appartenant situés sur le territoire de la commune de Chambord à l'exclusion du château, de ses dépendances attenantes et de son parc. Cette disposition s'applique à la date de création de l'établissement public mentionné au premier alinéa du I. »



Pour Patrice Martin-Lalande, l'amendement des sénateurs est dangereux.